
Pétition des citoyens du bataillon de la 1^{re} réquisition du district de Saint-Florentin (Yonne) réclamant des armes, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des citoyens du bataillon de la 1^{re} réquisition du district de Saint-Florentin (Yonne) réclamant des armes, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 5;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39075_t1_0005_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de Francastel (1).

Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, aux membres de la Convention nationale.

« Angers, 29 brumaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Je vous envoie les déclarations civiques d'un ci-devant vicaire épiscopal du département de Maine-et-Loire, et d'un ci-devant curé de la Sarthe. Ils ont désiré que j'en donnasse connaissance à la Convention; et tout ce qui peut aider à terrasser le fanatisme est saisi avidement par un républicain.

« FRANCATEL. »

Suit la lettre adressée à Francastel par le citoyen Besnard, curé de Nouans (2).

Au citoyen Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest.

« Je soussigné, François-Yves Besnard, prêtre assermenté, âgé de 41 ans, curé de Nouans, district de Fresnoy, département de la Sarthe, ci-devant docteur régent en la ci-devant faculté de théologie d'Angers, déclare qu'attaché de cœur et d'esprit aux grands principes de la Révolution française, j'abdique les titres et fonctions de curé, renonce aux émoluments que je percevais en cette qualité, déclare en outre être dans l'intention de m'unir par les liens du mariage à une républicaine.

« De laquelle déclaration, je supplie le citoyen Francastel de me donner acte et de m'autoriser à le faire enregistrer tant au district de Fresnoy où est mon domicile actuel, que dans celui où je pourrai le fixer par la suite.

« A Angers, ce vingt-huitième jour de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« F. Y. BESNARD. »

Les citoyens composant le bataillon de la première réquisition du district de Saint-Florentin, département de l'Yonne, demandent des armes et assurent la Convention de leurs sentiments républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) Archives nationales, carton F¹ 873, dossier Besnard. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(2) Archives nationales, carton F¹ 873, dossier Besnard.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 66.

Suit la lettre des citoyens composant le bataillon de la première réquisition du district de Saint-Florentin (1).

Les citoyens composant le bataillon de la première réquisition du district de Saint-Florentin, département de l'Yonne, à la Convention nationale.

« 1^{er} frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Notre bataillon est organisé, nous avons choisi pour nous mener au combat un Jacobin déterminé et expérimenté. Nous soupirons tous après le moment où nous pourrions frapper les esclaves qui osent nous attaquer.

« Citoyens législateurs, faites-nous donner des armes et ordonnez notre prompt départ. En vain dirait-on que nous ne sommes pas encore assez exercés, notre courage, l'envie et l'assurance de vaincre, la force de nos bras, résultant d'un travail pénible, suppléeront à ce qui nous manque d'expérience. Eh! nos frères, dont nous envions la gloire, n'ont-ils pas prouvé en cent occasions que ceux qui n'avaient manié que les instruments de l'agriculture n'en savent pas moins vaincre nos ennemis. Des armes, citoyens, et nous jurons par la sainte Montagne de ne revenir qu'après avoir exterminé les tyrans et leurs esclaves.

« Législateurs qui composez la Montagne de la loi, vous qui venez d'établir le bonheur du peuple français sur une Constitution aussi simple que sage, qui avez fait justice des traîtres qui attentaient à notre sainte liberté, donnez encore une saignée au marais pour le mettre à sec et restez à votre poste; veillez sur votre ouvrage, jusqu'à ce que nous ayons dansé la Carmagnole sur les tombeaux des tyrans coalisés contre nous. Alors nous vous dirons : votre carrière est remplie, retournez dans vos foyers entendre les accents de la reconnaissance d'un peuple dont vous avez fait le bonheur.

« *Vive la République!* »

(Suivent 71 signatures.)

La Société populaire de l'Île-d'Aix jure de maintenir la République une et indivisible. Elle fait passer à la Convention, pour les frais de la guerre, 297 livres; elle annonce qu'elle fera passer des effets d'église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 67.